



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.033/D

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - FIXATION DU FORFAIT ANNUEL ET CONVENTION AVEC L'ECOLE LA MAISON D'ENFANTS BETH RIVKAH 2025-2030

SEANCE DU 24/06/2025

LE MARDI VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Madame Nathalie DOHUU, Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,
Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Jean FIORESE,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - FIXATION DU FORFAIT ANNUEL ET CONVENTION AVEC L'ECOLE LA MAISON D'ENFANTS BETH RIVKAH 2025-2030

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 442-5 et L. 442-5-1,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

VU la Circulaire n° 2012-025 du 15/02/2012, précisant les condition de mise en œuvre de la loi n°2009-1312 du 28/10/2009 et rappelant notamment les principales règles de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat avec l'Etat et les modalités de la procédure de l'inscription d'office à mettre en œuvre en cas de défaillance de la collectivité,

CONSIDERANT la participation historique de la Ville de Brunoy au fonctionnement et à la scolarité des élèves de la Ville inscrits au sein de l'école privée sous contrat d'association la Maison d'enfants BETH RIVKAH,

CONSIDERANT le montant de cette participation s'élevant depuis 2005, à 509 € par élève, montant unique et inchangé depuis,

CONSIDERANT la demande de l'école en faveur d'une réévaluation de cette participation, fondée sur une augmentation importante du coût de la scolarité,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre en compte cette augmentation du coût de la scolarité, et de la distinguer entre le coût de la scolarité des élèves en élémentaire de celui, plus important, des élèves de maternelle,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer une participation de la Ville en fonction et de conclure avec l'école privée sous contrat d'association, une convention financière annexée à la présente,

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - FIXATION DU FORFAIT ANNUEL ET CONVENTION AVEC L'ECOLE LA MAISON D'ENFANTS BETH RIVKAH 2025-2030

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

30 Voix Pour, 4 Voix Contre, 1 Abstention

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention, annexée à la présente, de participation financière de la Ville de Brunoy au fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association la Maison d'enfants BETH RIVKAH pour l'année 2025-2026 jusqu'aux années 2029-2030.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association de l'école privée sous contrat d'association la Maison d'enfants BETH RIVKAH pour l'année 2025-2026 jusqu'aux années 2029-2030, et tous les actes s'y rapportant.

ARTICLE 3 : FIXE le montant de la participation de la Ville à :

- 602 € par élève en classe élémentaire
- 804 € par élève en classe maternelle

ARTICLE 4 : DIT que la dépense est inscrite au budget communal.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - FIXATION DU FORFAIT ANNUEL ET CONVENTION AVEC L'ECOLE LA MAISON D'ENFANTS BETH RIVKAH 2025-2030

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/06/2025

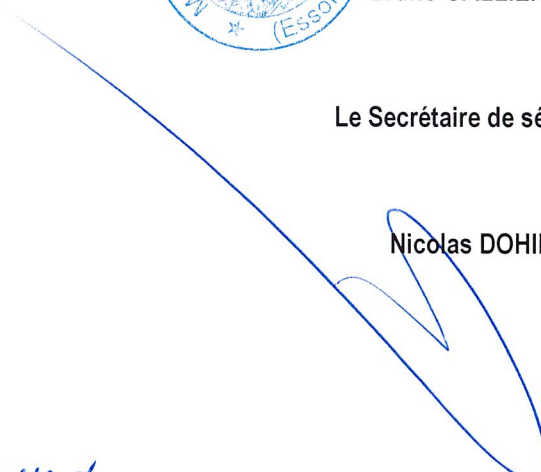
Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN



Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.033/D

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION - FIXATION DU FORFAIT ANNUEL ET CONVENTION AVEC L'ECOLE LA MAISON D'ENFANTS BETH RIVKAH 2025-2030

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250624-BRU_DE_24721_1-DE

Date de l'acte : 24/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24721_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2025